

Paris, le 15 Mars 1913

Légation de Suisse

en  
France

872/83

197

Messieurs le Président

Avant-hier, j'ai tenu à Vous rendre compte immédiatement et sans commentaires de mon entretien avec le président de la République, pendant que les termes en étaient encore entièrement présents à ma mémoire. — Permettez moi de Vous demander aujourd'hui s'il n'y a pas lieu pour vous de tirer quelques conclusions de cet entretien, combiné avec le contenu du rapport de Rome du 24 Février ?

Il est possible que M. Poincaré ait parlé comme il l'a fait, simplement sous l'influence de la conversation qu'il venait d'avoir peu de minutes auparavant avec le président du Conseil M. Briand au sujet de l'appel de deux classes de réservistes en Italie. — Comme, au cours de l'année dernière, nous avons échangé presque chaque mercredi, quelques mots sur la politique générale lorsque M. Poincaré était Ministre des affaires étrangères, il était assez naturel de continuer à en faire autant. — Il est possible au contraire que le Président, auquel j'avais demandé officiellement audience pour lui remettre la réponse du Conseil fédéral à la notification de son élection, ait prémedité cette conversation. — Je ne puis trancher le point.

Le fait n'en reste pas moins qu'à Paris comme à Rome, on se préoccupe en ce moment d'hostilités possibles italo-françaises dans les Alpes, et que, des deux côtés, on nous en parle. — Naturellement, chacun de nos

Messieurs

Messieurs Muller

Président de la Confédération

Chef du Département Politique fédéral Berne



Vosins nous en parle à son point de vue, en nous disant ou en ne nous disant pas le fond de sa pensée.

Or, dans une guerre franco-italienne, la question de la Savoie neutralisée se pose pour nous. Je me demande s'il ne conviendrait donc pas (peut-être est-ce déjà fait), d'examiner à nouveau, discrètement, ce que nous pouvons et ce que nous devons faire en Savoie.

Vous connaissez le texte des trois projets de notes remis à M<sup>r</sup> Florence, alors Ministre des affaires étrangères, le 2 Mars 1887, et le texte de la note suisse remise le 20 avril au même M<sup>r</sup> Florence et qui porte la date du 23 Février 1887.

Y a-t-il lieu de réviser ces textes secrets? Convient-il de faire faire des cartes détaillées des lieux en conformité du tracé alors indiqué par nous ou ces cartes existent-elles déjà?

Y a-t-il lieu de préparer d'autres mesures éventuelles d'exécution, par exemple d'examiner in petto quelle personnalité serait qualifiée pour les fonctions de commissaire fédéral civil et quelles instructions devraient lui être données? ou encore d'examiner quels troupes devraient être désignées en cas d'occupation? Je me rappelle qu'à l'époque où Bonlangier préparait la guerre, le Colonel Pfiffer désirait n'envoyer dans la Savoie neutralisée que des troupes de landwehr parce qu'il considérait cette région comme peu exposée et comme en dehors des grandes routes militaires passant par le Valais et le col du St Bernard; M<sup>r</sup> Duz, alors chef du département des affaires étrangères, désirait au contraire, pour des motifs non-militaires, l'envoi de troupes d'élite et « marquant bien ».

Je n'ai jamais eu l'occasion d'aborder la question



de la Savoie neutralisée avec Ni le Colonel Sprecher, sans  
 peut-être, en passant, un jour qu'il était venu avec ses  
 filles nous voir à la campagne dans le canton de Neuchâtel;  
 il m'avait paru s'intéresser assez peu à cet impedimentum,  
 autant que je puis m'en rappeler. — Si cependant les  
 Italiens craignent une forte et brusque attaque des Français  
via Simplon ou grand St Bernard, et si les Français annoncent  
 au contraire l'intention de laisser les Italiens franchir les  
 Alpes pour les attendre dans la plaine, la Savoie peut prendre  
 un certain intérêt, pour les belligérants d'abord, et aussi pour  
 nous si des troupes italiennes, que les Français auraient laissés  
 passer le petit St Bernard, envoyaient des détachements vers  
 le nord (Ugine) et pénétraient ainsi dans le territoire  
 neutralisé.

III Je ne crois pas qu'il y ait lieu de négocier actuellement,  
 ici ou ailleurs, au sujet de cette affaire, et crois seulement  
 qu'il conviendrait de ne pas la perdre de vue à l'heure  
 actuelle; qu'il pourrait être opportun, en d'autres termes,  
 de savoir ce que nous voulons et de nous préparer à agir  
 en conséquence. — Je continue à ne pas croire à une guerre  
 imminente, malgré l'attitude arrogante des alliés balkaniques,  
 mais il semble que nous avons le devoir d'être prêts diplomatiquement  
 et militairement en vue d'éventualités que, par une singulière  
 coïncidence, nos deux voisins nous signalent chacune de leur côté.

2 Il serait intéressant de connaître l'interprétation de M Pivda  
 pour apprécier plus exactement la portée de son rapport du 24.

Avec, Monsieur le Président, l'hommage de ma très-haute  
 considération

Barth